Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 septembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil municipal sise au 595, route 309 à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Claude Dupont, et Clément Larocque.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Jean Laniel.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIENT également présents, à l'ouverture de la séance, 4 membres de la communauté.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présentent, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence de monsieur le maire Roland Montpetit.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 août 2023;
   - 3.2 Adoption des comptes de la période;
   - 3.3 Adoption des états financiers du mois de juillet 2023;
   - 3.4 Processus de recouvrement des taxes;
   - 3.5 TECQ 2024-2028 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
   - 3.6 Journée de formation et de renforcement d'équipe;
   - 3.7 Plan d'aménagement du Sentier National - Octroi de contrat
4. Incendie
   - 4.1 Embauche d'un apprenti-pompier
5. Loisirs
   - 5.1 Val-des-Bois en Musique 2024
6. Informations diverses (non rapporté au procès-verbal)
7. Période de questions (non rapporté au procès-verbal)
8. Fermeture de la séance

2023-09-137
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-138
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Claude Dupont.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-139
POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 2023-08 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2023 dressé par la directrice générale, portant le numéro 2023-08 totalisant une somme de **275 484,99 $** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : **121 579,62 $**
- Déboursés par chèque : **48 209,18 $**
- Déboursés par prélèvement : **44 702,15 $**
- Salaires : **60 994.04 $**

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière à procéder aux paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-140
POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023

La greffière-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1er au 31 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2023 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-141
RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil une liste des arrérages de taxes municipales pour les années 2022 et antérieures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et l'autorise à entreprendre les recours nécessaires pour percevoir les arrérages de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-142
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Val-des-Bois demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre responsable de l'Outaouais et député

de Papineau, à Stéphane Lauzon député de la circonscription d'Argenteuil-Petite-Nation, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité.

2023-09-143
JOURNÉE DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT D'ÉQUIPE

ATTENDU QU'il est hautement recommandé de faire du renforcement d'équipe;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à cette idée;

ATTENDU la demande de la directrice générale afin de tenir une journée de formation et de renforcement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète une dépense maximale de 100,00 $ plus les taxes applicables, par participants, pour la tenue d'un tel évènement;

ET QUE cette somme soit affectée au budget de formation.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-144
SENTIER NATIONAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de subvention de Rando Québec pour la poursuite et l'amélioration du Sentier national;

ATTENDU QUE le sentier de l'Albatros fait partie du sentier national;

ATTENDU QU'il est opportun de créer un sentier pour relier celui de l'Albatros à Val-des-Bois au sentier de l'Iroquois à Duhamel;

ATTENDU l'accompagnement de Loisirs Sport Outaouais (LSO) relativement au montage d'une demande de subvention;

ATTENDU QUE la demande de subvention doit être accompagnée d'un plan d'aménagement;

ATTENDU l'offre de service de Conception Pleinair pour la création dudit plan d'aménagement au couts maximal de 7 500 $;

ATTENDU l'engagement de Loisirs Sport Outaouais de débourser 2 000 $;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité de Duhamel de payer sa contribution calculée au prorata des km de sentier qui sera proposé sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de Conception Pleinair au coûts maximal de 7 500 $ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un plan d'aménagement visant à relier les parcelles du Sentier national situé sur les territoires des Municipalités de Val-des-Bois et de Duhamel;

ET QUE ladite sommes soit affectée au budget courant réservé aux parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-145
EMBAUCHE D'UN APPRENTI-POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande au conseil municipal l'embauche de Mik St-Jean, résidant de Bowman, à titre d'apprenti pompier volontaire à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller René Houle.

ET RÉSOLU QUE monsieur St-Jean soit embauché à titre d'apprenti-pompier volontaire à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman et ce conditionnellement à la vérification des références de ces emplois antérieurs.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-146
VAL-DES-BOIS EN MUSIQUE 2024

ATTENDU le grand succès de la 3e édition de Val-des-Bois en Musique les 25 et 26 août dernier;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite qu'une 4e édition de Val-des-Bois en Musique soit tenue en 2024;

ATTENDU la nécessité de procéder à la réservation des équipements, techniciens et musiciens rapidement;

ATTENDU QUE les investissements nécessaires à l'organisation de l'évènement sont de près de 200 000 $ et qu'il est prévu que les revenus permettront de couvrir les dépenses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tous les documents nécessaires pour procéder à l'organisation des spectacles de la 4e édition de Val-des-Bois en Musique;

ET QUE le résiduel du coût net, si applicable, soit affecté au surplus accumulé des années antérieures de Val-des-Bois en Musique et réservé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

2023-09-147
LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 07)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

……	……
Roland Montpetit, maire	**Anik Morin, greffière-trésorière**

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.